

RESAM

maquette : misterjones

N°8

Janvier 2004

Comité de rédaction :

- Michel Simon
(Membre du Comité de pilotage - Directeur de l'ULAMIR de Lanmeur)
- Claude Bonnard
(Membre du Comité de pilotage - Directeur de la MJC)
- Julie Morvan
(RESAM)



RESAM

MJC

7, place du Dossen
29600 Morlaix

Tel : 02.98.88.00.19

Fax : 02.98.88.04.71

Mail : contact@resam.net

Edito : 2004, un retour vers les associations

La vie associative, c'est avant tout un regroupement de bénévoles autour d'un projet collectif. C'est un groupe d'individus qui, à partir d'idées novatrices essaye de construire un projet pour améliorer les conditions de vie au niveau culturel, social, cadre de vie, environnemental, etc... Pour passer de l'idée à l'acte, il faut souvent des moyens financiers, humains.

C'est pourquoi la vie associative est un mélange de bénévoles et professionnels associés pour un seul objectif : favoriser l'expression, responsabiliser le citoyen autour de l'action collective, développer le lien social pour plus de solidarité, etc.

C'est aussi avec le partenariat des collectivités locales, de l'état, que ces projets voient le jour et trouvent leur place dans la cité. Même si la situation économique est difficile, nous savons que c'est par le respect de cet équilibre entre les acteurs que la vie associative pourra poursuivre son développement et être créatrice d'emploi dans les années à venir. L'économique, le social, le culturel sont des espaces indissociables. L'épanouissement individuel passe par

l'épanouissement collectif. Seuls, nous ne serions rien.

Je profite donc de ce début d'année pour remercier l'ensemble des partenaires qui se mobilisent pour que la liberté d'expression et de choix puisse se poursuivre encore longtemps. Je remercie les bénévoles qui se mobilisent chaque jour pour une solidarité plus forte, les professionnels qui chaque jour engagent leur travail avec passion et motivation et, bien entendu, les élus qui sont à l'écoute des associations et soutiennent les projets qui souvent répondent à des objectifs communs.

Je profite aussi pour vous informer que 2004 sera une année de bilan pour le RESAM. Nous allons vous rencontrer afin d'évaluer ensemble l'impact du RESAM. Est-il efficace ? Répond t-il aux différentes demandes ? Est-il assez proche des bénévoles ? etc... Nous aurons donc l'occasion de nous revoir très prochainement, mais en attendant, à vous tous, une bonne et heureuse année 2004.

Michel Simon

« Groupe Patrimoine » : Identifier et valoriser les associations du patrimoine



Marie Jaouen étudiante en BTSA « service en espace rural » a intégré l'équipe du RESAM pendant 13 semaines. Formée à la méthodologie de projet dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, du tourisme et patrimoine et des services aux personnes, Marie a travaillé sur l'animation et la mise en place d'un « groupe patrimoine ». Sa période de stage prenant fin, elle s'exprime aujourd'hui sur les perspectives et le rôle de ce groupe de réflexion et de travail.

Pourquoi avoir mis en place un « groupe patrimoine » ?

Au cours d'entretiens avec les différents bénévoles et salariés des associations de valorisation du patrimoine, sur le Pays de Morlaix, les associations rencontrées se sont largement exprimées sur le manque de reconnaissance de leurs activités par les acteurs du territoire (élus et organisations touristiques). L'idée d'un groupe de réflexion et de travail est alors apparue comme un moyen de valorisation et de mise en relation entre associations, pour répondre à ce problème de reconnaissance.

Aujourd'hui, en quoi consiste ce groupe et quel est son rôle ?

14 associations, venant essentiellement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix

et de la Communauté de Communes de la baie de Kernic, participent aujourd'hui au groupe de réflexion en se réunissant tous les trimestres. Le rôle de ce « groupe patrimoine » est de permettre aux associations de s'entraider et d'échanger sur leurs manières de faire. Il a pour objectifs de mettre en valeur la prise en charge du patrimoine par les associations et de coordonner et harmoniser les actions afin d'acquérir une cohérence territoriale. Pour ce faire, un inventaire des compétences est en cours, pour permettre une connaissance mutuelle entre associations du patrimoine et faciliter ainsi d'éventuel partenariat en améliorant la coordination et l'organisation des actions sur tout le territoire du Pays de Morlaix.

Qu'elles sont pour toi les perspectives d'avenir de ce groupe ?

Il est constitué de personnes volontaires qui croient au projet et qui ont envie de travailler en partenariat, tout en gardant, bien sur, l'identité propre à chacune des associations. Avec l'aide du RESAM, animant le « groupe patrimoine », les associations participantes vont pouvoir développer des actions permettant d'aboutir aux objectifs fixés.

Le groupe est ouvert à toutes les associations de valorisation du patrimoine. La prochaine rencontre se déroulera le 30 janvier prochain. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le RESAM au 02 98 88 00 19.

Le CIVIS : Une nouvelle forme d'aide à l'emploi



S'appuyant sur le succès rencontré par le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise, le gouvernement propose aujourd'hui, pour les associations, le programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale).

Contrairement à d'autres dispositifs plus anciens, le CIVIS s'adresse de manière exclusive aux jeunes rencontrant les plus grandes difficultés d'insertion, âgés de 16 à 22 ans (si l'intéressé a plus de 22 ans, le contrat doit prendre fin avant ses 25 ans) au moment de leur entrée dans l'association. Ils ne doivent pas avoir de diplôme supérieur au baccalauréat et doivent avoir élaboré un projet à vocation sociale ou humanitaire, compatible avec les objectifs de l'association employeur.

Pour bénéficier d'une convention de financement par l'état, L'association doit être en capacité de proposer aux jeunes, dans le cadre d'un contrat de travail, une offre d'insertion compatible avec la réalisation de leur projet personnel et conforme aux exigences d'un cahier des charges.

Une aide financière est versée pendant le contrat. L'aide de l'état est calculé en référence au taux horaire du Smic, pour un emploi à temps plein sur la base de 35 heures. Le taux applicable s'établit en fonction du domaine dans lequel s'inscrit l'activité du jeune, soit :

- 66% du Smic pour les activités dans les domaines de l'aide aux personnes menacées d'exclusion, de l'aide aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, du lien social dans les quartiers relevant de la politique de la ville, de la politique d'intégration et du sport.
- 33% du Smic pour les autres activités.

L'ANPE, le réseau des missions locales et les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation sont les interfaces privilégiées de la mise en relation des jeunes avec leur employeur associatif.

Pour plus d'information

<http://www.travail.gouv.fr/civis.pdf>

Le chèque emploi associatif : dans l'attente d'un décret de loi

Le chèque emploi associatif va pouvoir être utilisé par les associations à but non lucratif, pour rémunérer des salariés en simplifiant les déclarations et paiements afférents aux cotisations et contributions dues au régime de sécurité sociale, au régime d'assurance chômage et aux institutions de retraites complémentaires et de prévoyance.

Ce nouveau mode de gestion de salaires s'adresse aux associations employant au plus un équivalent temps plein, pour un emploi dont la durée de travail n'excède

pas huit heures par semaine ou ne dépasse pas quatre semaines consécutives dans l'année.

Le dispositif du chèque emploi associatif devait être mis en application dès le 1^{er} janvier 2004, mais continuant à poser un certain nombre de questions quant aux conditions de travail des employés, à l'application des conventions collectives ... le décret de loi n'a toujours pas été publié. L'application de la mesure est donc reportée au premier semestre 2004.

RESAM

MJE

7, place du Dossen
29600 Morlaix

Tel : 02.98.88.00.19

Fax : 02.98.88.04.71

Mail : contact@resam.net

Employer un intermittent du spectacle

Les derniers mois ont mis en relief ce statut spécifique d'indemnisation chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant et de la production audio-visuelle. Toute association peut avoir recours aux services d'un intermittent du spectacle. Que ce soit de façon ponctuelle (spectacle de fin d'année, arbre de Noël ...) ou d'une manière plus régulière. Rappelons que toute association, au cours d'une année civile, peut organiser un maximum de six spectacles au cours desquels peuvent intervenir des artistes ou techniciens régulièrement déclarés.

S'agissant de manifestations occasionnelles, les démarches ont été ces dernières années particulièrement simplifiées : l'artiste ou le technicien que vous souhaitez recruter dispose désormais d'un formulaire du "Guichet Unique" auprès duquel vous aurez à faire parvenir la déclaration d'embauche puis le règlement de l'ensemble des charges sociales liées au salaire versé (pour en connaître le montant exact, un numéro de téléphone vous est communiqué sur le formulaire).

Dans le cas où l'association organise plus de 6 manifestations annuelles, elle

doit impérativement obtenir de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une licence de spectacle (dossier à demander à la DRAC, rue du Chapitre, Rennes). Pour pouvoir l'obtenir, les statuts de l'association doivent spécifier que l'organisation de spectacle fait partie de ses objectifs ou de ses moyens. Il conviendra alors de se faire immatriculer auprès des différentes caisses sociales (URSSAF bien sûr, caisse de retraite, caisse de congés spectacles, ASSEDIC d'Annecy, FNAS) et d'y verser tous les trimestres les cotisations dues.

Dans les deux cas, la seule possibilité d'échapper aux déclarations par votre association est de traiter avec une compagnie ou une structure qui se charge de la gestion des salaires des spectacles qu'elle peut vendre sous forme de contrat de cession. Un conseil, pour éviter, en cas de contrôle, d'être requalifié d'employeur, vérifiez bien que la structure qui passe contrat avec vous dispose réellement d'une licence de spectacle, d'un numéro SIRET et d'une immatriculation URSSAF. Plus que jamais le travail au noir sera traqué dans la profession.

Claude Bonnard

Gestion de bulletin de paye

Les associations sont soumises aux mêmes obligations administratives que les entreprises. Pour aider les associations employeuses, l'URSSAF a conçu un logiciel « Impact Emploi » qui permet de gérer l'ensemble des formalités, tout au long de l'année. Il s'adresse aux associations ayant moins de 10 salariés temps plein.

Il permet d'établir :

- Les déclarations préalables à l'embauche
- Les contrats de travail
- Les bulletins de salaire
- Les déclarations sociales (URSSAF, ASSEDIC, retraite complémentaire, prévoyance, taxe sur les salaires...) trimestrielles et annuelles.

Le RESAM a signé une convention avec l'URSSAF lui permettant d'exploiter le logiciel. Pour le RESAM, Corinne Bonnardel, comptable à la MJC, s'occupe d'Impact Emploi et gère à ce jour les bulletins de paye de 8 associations du Pays de Morlaix.



Pour plus de renseignements sur le fonctionnement ou sur les tarifs vous pouvez téléphoner au 02.98.88.09.34 en demandant le poste 43.

RESAM

MJC

**7, place du Dossen
29600 Morlaix**

Tel : 02.98.88.00.19

Fax : 02.98.88.04.71

Mail : contact@resam.net

« Le Chemin des ânes » : Une jeune association pleine d'ambitions



Inspirée d'une expression de l'architecte Le Corbusier, le nom de l'association « Le chemin des ânes » exprime une volonté de présenter une musique différente de ce que l'on trouve déjà à Morlaix.

L'association veut donc mettre en place des concerts réguliers de jazz, de musiques traditionnelles et de musiques improvisées. Les prestations seront acoustiques dans le but de créer une relation directe entre les musiciens et le public. « Il faut maintenir la diversité » assure Nelly Blanchard, membre de l'association. « Les musiciens existent, mais il n'y a pas assez de structures pour les produire. Si on veut écouter la musique qu'on aime, il faut la créer, la faire venir. » renchérit Nelly Blanchard. « Le chemin des ânes » proposera donc aux morlaisiens de prendre le risque de découvrir autre chose. Mais pour que ces spectacles ne soient pas élitistes, le prix du billet restera très raisonnable.

En recherche d'une salle de concert, la jeune association, créée en septembre, veut prendre son temps pour trouver le lieu idéal.

Le Chemin des Ânes
Nelly Blanchard
44, Kerbaul Huella Ploujean
29600 Morlaix

CALENDRIER DES FORMATIONS

« Association, coopérative d'intérêt collectif, coopérative de production : quel statut pour quel projet ? »

Le RESAM et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale invite les bénévoles d'associations à une réunion d'information et d'échange sur des problématiques liées à l'adéquation entre projet et forme juridique.

Le jeudi 5 février à 18h au centre multiservice à Morlaix-Rue Jean Caerou

« Gestion de son association à l'aide de l'informatique »

Organisée en partenariat avec le point formation de la CAPM, le but de la formation est de se familiariser avec l'outil informatique pour ensuite l'utiliser dans la gestion de son association.

Le mardi 24 février à 18h au centre multiservice à Morlaix-Rue Jean Caerou

« Comment travailler avec les médias locaux »

Cette formation va permettre aux associations de mieux connaître le fonctionnement médias et améliorer ainsi la diffusion de leurs informations.

Le samedi 28 février de 10h à 12h et de 13h30 à 16h à la MJC - 7 place du Dossen - Morlaix

« Gestion financière de son association »

Les bénévoles d'associations pourront, au cours de cette journée, acquérir les outils nécessaires à la gestion financière de leurs associations.

Le samedi 13 mars de 9h30 à 17h à Locquirec

« Méthodologie de recherche de financement »

La formation abordera les différentes sources de financement ainsi que la constitution du dossier de subvention.

Le samedi 27 mars de 9h30 à 17h à Guerlesquin

« Responsabilités des associations et assurances »

L'objectif de cette journée est de permettre aux associations de connaître leurs responsabilités et les assurances auxquelles elles peuvent souscrire.

Début avril



RESAM

MJC

**7, place du Dossen
29600 Morlaix**

Tel : 02.98.88.00.19

Fax : 02.98.88.04.71

Mail : contact@resam.net

Pour s'inscrire, nous contacter au RESAM au 02 98 88 00 19 ou directement sur notre site Internet www.resam.net (le nombre de places étant limité, il est essentiel de s'inscrire).